

comme elle est loin d'être partagée en Angleterre aussi bien que dans les cercles diplomatiques, il ne sera pas sans intérêt pour vos lecteurs de connaître les motifs de cette contradiction.

On fait d'abord observer qu'après la circulaire du marquis de Salisbury, qui a posé les bases des revendications du gouvernement britannique, revendications qui ont obtenu, par le vote des subside, l'approbation des deux Chambres du Parlement, lord Beaconsfield ne peut faire aucune concession à la Russie. Il a exigé que le traité de San-Stefano fut soumis dans tous ses articles à la sanction de l'Europe, qui devrait en mettre les stipulations en harmonie avec les traités de 1856 et de 1871, et cette exigence, il lui faut absolument la maintenir.

La seule question est donc celle-ci : Le czar va-t-il se soumettre et abandonner le fruit de ses victoires ? Le peut-il, après que la voix de son peuple lui commande non moins que son honneur et celui de son armée, de ne rien céder ? La réponse ne saurait être douteuse. Aujourd'hui comme il y a huit jours, comme il y a un mois, personne de sensé en Europe n'imagine que la Russie s'inclinera devant la volonté de l'Angleterre.

Mais alors pourquoi cette interminable série de pourparlers successifs, de négociations nouvelles que l'on sait parfaitement de part et d'autre ne pouvant aboutir ? Par la raison que de part et d'autre, on a besoin de gagner du temps. La Russie, parce que, grâce au temps, elle espère arriver à réaliser un emprunt et puis parce qu'elle compte également sur le temps pour avoir nettement dans son jeu l'Allemagne et obtenir au moins la neutralité de l'Autriche et de l'Italie.

L'Angleterre, parce qu'il lui faut également encore plusieurs semaines pour masser ses forces dans la Méditerranée et préparer la flotte destinée à opérer dans la Baltique ; enfin parce qu'elle croit qu'à mesure que les délais s'écouleront les chances de ses alliances sur le continent augmentent, tandis que diminuent celles de son adversaire.

Ces motifs sont plausibles, il est impossible de le méconnaître, plus plausibles que tous ceux invoqués pour persuader que l'Angleterre ou la Russie cédera sur le traité de San-Stefano. Aussi paraissent-ils de nature à refroidir beaucoup les espérances auxquelles je viens de faire allusion.

#### BULLETIN ÉCONOMIQUE

Commission des tarifs de douane

On nous écrit de Paris :

La commission parlementaire chargée de réviser les tarifs de douane a, dans la séance de ce jour, entendu M. David, fabricant de rubans de velours à Saint-Etienne; Camil Brun, fabricant de passementerie, à Saint-Etienne; Moircourt, fabricant de tissus élastiques, à Saint-Etienne; Caron, maître teinturier, à Saint-Etienne; Crépin, fabricant de dentelle et tulles, président de la Chambre de Commerce de Saint-Pierre-lès-Calais, près Calais.

Tous ces industriels s'entendent pour demander une réduction sur les tarifs admis en 1860 sur les fils de coton, et à plus forte raison combattent ils énergiquement l'aggravation de 24 0/0 proposée dans le projet de tarif général des douanes. Ils demandent également qu'on cesse de distinguer entre les fils retordis, 2,3 pour 4 bouts. M. Moircourt a ensuite demandé que le droit de 20 0/0 sur 100 kilos, prélevé sur les fils de caoutchouc vulcanisé soit enlevé attendu qu'il n'y a en France aucun fabricant de caoutchouc vulcanisé, que les industriels sont forcés de s'approvisionner en Angleterre et que cette protection est, par conséquent, nulle. En terminant, M. David a démontré notre infériorité sur les marchés étrangers en ce qui concerne les soies et velours. L'Allemagne a monté 12,000 métiers, et grâce au droit fixe de 15 0/0, approvisionne le marché américain, tandis que notre industrie, qui est frappée de 50 fr. à 300 fr. pour cent kilos, que que soit le numéro du tisser, ne trouve de débouché qu'en Angleterre, en Espagne, et en France. La commission s'est ajournée à vendredi pour entendre les industriels rouennais.

Les délégués des commissions des travaux publics du Nord et du Pas-de-Calais se sont réunis lundi au Grand-Hôtel.

Après discussion, ils sont tombés d'accord pour signaler au ministre les dangers énormes de l'approfondissement de la Seine inférieure pour les houillères de la région du Nord, qui perdraient les débouchés de Paris, de Rouen et du Centre, et la nécessité de créer des canaux entre la région du Nord, l'Ouest et le Centre. Une démarche sera faite dimanche dans ce sens auprès du ministre.

#### BULLETIN MILITAIRE

Le général Shmilz a passé hier en revue à Soissons, le 9<sup>e</sup> régiment territorial. Il a félicité les officiers et soldats de leur tenue et de l'emplacement patriotique qu'ils ont tous mis à répondre à l'appel de leur classe. Il a ajouté que la France tout entière a l'œil sur eux et que, la veille encore, la Chambre des députés venait d'affirmer sa sympathie pour l'armée en votant une loi qui assure son avenir.

Le général a terminé en engageant tous les officiers et soldats à s'imposer pour premier devoir, quand ils seraient

de retour dans leurs foyers, d'élever patriotiquement leurs enfants : « C'est par l'amour de la patrie, a-t-il dit, que la France pourra reprendre son rang. » Ce discours a été accueilli avec le plus plus vif enthousiasme par l'armée et par la population.

Par une circulaire récente, le ministre de la guerre vient de prescrire la révision des états de recensement concernant le logement et le cantonnement des troupes.

L'opération a une grande importance pour les administrations municipales.

Elle sert, en effet, à déterminer, pendant une période de trois années, le chiffre maximum d'hommes et de chevaux que la commune pourrait être obligée de loger et de cantonner en cas de mobilisation de l'armée.

Le travail entrepris avec l'aide des administrations locales, est long et pénible. Aussi le ministre de la guerre a-t-il décidé que la révision ne serait faite, cette année, que dans les communes situées sur les lignes d'étapes ou comprises dans le périmètre des grandes manœuvres d'automne.

#### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous recevons de la Mairie la note suivante :

« Dans le numéro du Journal de Roubaix d'hier, il est dit que la municipalité n'a pris aucune disposition pour venir en aide aux familles des réservistes ou militaires faisant partie de l'armée territoriale actuellement sous les drapeaux.

« La municipalité a distribué et distribue comme précédemment des secours aux familles nécessiteuses des réservistes ou hommes de l'armée territoriale. Un crédit a été inscrit au budget par le conseil municipal et les distributions ont lieu à l'Hôtel-de-Ville tous les samedis après-midi. « Il est entendu que l'état des nécessiteux est préalablement constaté. »

On n'a pas lu apparemment à l'Hôtel-de-Ville la note insérée dans notre numéro d'hier ; nous n'avons point dit qu'aucune disposition n'aurait été prise pour venir en aide aux familles des territoriaux ; nous avons constaté qu'aucun avis public n'indiquait aux familles nécessiteuses les formalités à remplir pour obtenir des secours ; nous avons sollicité la prompte publication de ce renseignement ; pas autre chose. Nous nous étonnons qu'une note officielle vienne dénaturer ainsi le texte et la portée d'un article qui n'avait assurément rien de malveillant.

Voici le vote des députés du Nord sur les conclusions du rapport tendant à l'invalidation de l'élection de M. Luppé, candidat de la droite dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Pau.

La Chambre a adopté. Ont voté pour l'invalidation : MM. Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Merlin, Mention et Serépe. Ont voté contre : MM. Amigues, Brame, Joos, de La Grange, des Rotours, Telliez-Béthune.

N'ont pas pris part au vote : MM. D'Arras, Debuchy, de Marcère, Plichon.

Mutations ecclésiastiques. — M. l'abbé Michel Delassus, vicaire de Fives-Lille, est nommé curé de Reunmont, en remplacement de M. l'abbé Savage, curé de Reunmont, nommé curé d'Hardifort.

Mardi, à huit heures et demie, avant la messe capitulaire, a eu lieu, à Cambrai, l'installation de M. l'abbé Lecocq, comme chanoine de l'église métropolitaine.

Les eaux seront mises basses dans le canal de la Moyenne-Deule à Lille, entre les écluses de la Barre et de St-André pendant les journées des 12, 13 et 14.

On nous écrit de Paris : « L'exposition tourquennoise a enfin étalé toutes ses merveilles ; leur arrangement offre le plus beau coup d'œil. Les tapis attirent principalement un grand nombre d'admirateurs ; il y en a de véritablement magnifiques. »

On nous annonce que MM. Priami et Pierantoni se proposent de donner, samedi soir, une représentation au bénéfice des pauvres de Roubaix. Cette œuvre charitable ne nous étonne pas de la part des directeurs du Cirque Milanais et nous ne doutons pas que nos concitoyens n'aient à cœur de seconder ces messieurs, en aidant, par leur présence, à soulager les misères si nombreuses à Roubaix, en ce moment.

Ainsi que nous l'avons annoncé, il y a quelques jours, c'est lundi prochain, 13 mai, que l'Orphéon Roubaisien offrira à ses membres honoraires, un grand concert vocal et instrument.

tal, avec le concours de la Grande-Harmonie.

Mme Degraef-Hamel, cantatrice ; MM. Minssart, baryton solo de 35 Orphéonistes belges ; d'Ours, saxophone ; Weber, clarinette-solo de la Grande-Harmonie, se feront entendre dans cette solennité musicale, dont voici le programme.

PREMIÈRE PARTIE 1. Ouverture du Calif de Bagdad, Grande-Harmonie, Boeldieu. — 2. Air du Barber de Séville, M. Minssart, Rossini. — 3. Concertino pour clarinette, M. Weber, Bender. — 4. Air de Robert-le-Diable, Mme Degraef-Hamel, Meyerbeer. — 5. Fantaisie pour saxophone, M. D'Ours. — 6. Le Tombeau des Janissaires, chœur, Orphéon-Roubaisien, De Limander.

DEUXIÈME PARTIE 1. A. Marche du Prophète, Grande-Harmonie, Meyerbeer ; B. Air de Louis XVI, Grande-Harmonie, Boulcourt. — 2. Cavatine des Martyrs, M. Minssart, Donizetti. — 3. Fantaisie sur Norma, pour saxophone, M. D'Ours, Bellini. — 4. Boléro des Vêpres Siciliennes, Mme Degraef-Hamel, Verdi. — 5. Carnaval de Venise, air varié pour clarinette, Weber, Weber. — 6. Duo de Trouvère, Mme Degraef-Hamel et M. Minssart, Verdi. 7. La Moisson, chœur, Orphéon-Roubaisien, Vandeldden. On commencera à 7 heures 1/2 précises.

Le piano sera tenu par M. Heinsmann.

On peut se procurer des chaises chez M. Rebour, rue Neuve ; chez M. Florin, rue du Vieil-Abrevoir ; et chez M. Barrez-Leucliette.

La police avait découvert, il y a quelque temps, qu'une femme de la rue de la Chaussée, Eugénie B..., âgée de 34 ans, se livrait à un commerce odieux. De plus, cette femme éhontée tenait un débit de boissons clandestin.

Hier matin, à cinq heures, M. le commissaire du 1<sup>er</sup> arrondissement a fait une descente dans cette maison mal famée et ayant surpris Eugénie B..., en flagrant délit d'excitation de mineurs à la débauche, l'a arrêtée séance tenante et l'a fait écrouer au dépôt de sûreté.

Eugénie B..., à déjà à son actif plusieurs condamnations en police correctionnelle.

L'affaire Gosset, dont l'instruction est aujourd'hui complètement terminée, viendra aux prochaines assises du Nord qui, comme nous l'avons déjà dit, s'ouvriront à Douai le 20 de ce mois.

Le grand marché aux fleurs, organisé sur la Grande-Place de Lille, par le Cercle horticulteur du Nord, vient à peine de se clore, que l'administration municipale le charge de préparer, à l'occasion des fêtes communales, une exposition, ou plutôt un second grand marché, qui se tiendra sur le jardin de la République. Il s'ouvrira le 30 juin.

Des médailles en vermeil et en argent seront distribuées aux lots les plus méritants.

#### Cirque Milanais

Les frères Wilson ont continué hier, leurs incroyables exercices. L'émotion qu'ils ont causée à tous les spectateurs était telle que l'on a demandé que leur travail fût interrompu. A quatorze reprises différentes, le jeune Wilson a exécuté en avant et en arrière le saut périlleux, retombant constamment sur les épaules de son aîné.

Mlle Juliette Pierantoni et Jeanette Eichler ont provoqué par leurs exercices équestres des applaudissements justement mérités.

M. et M<sup>me</sup> Harvie se sont distingués dans le pas de deux : *Maure et Créole*, scène équestre, dans laquelle tous deux se sont montrés aussi bons écuyers qu'équilibristes consommés.

Les gymnasiarques miniatures ont continué hier, comme les jours précédents à émuover l'assistance en exécutant à 45 pieds de pieds de haut, des exercices d'une audace inouïe et extraordinaire pour des enfants de leur âge.

Nous ne devons pas oublier Monsieur Auguste, l'homme spirituel, le mathématicien distingué. Ce clown desopilant a dressé la mule Rigolotte d'une façon qui lui fait le plus grand honneur. L'Eclair a aussi beaucoup fait rire.

La Grande Fête Chinoise a terminée la soirée et a obtenu un succès mérité.

Comme nous l'annonçons plus haut, les directeurs du Cirque Milanais vont donner, samedi soir, une représentation au profit des pauvres de la ville.

Ephémérides Roubaisiennes 9 Mai 1859. — Ordonnance impériale qui autorise la Fabrique de Notre-Dame de Roubaix, à accepter et employer à la construction d'un autel, une somme de mille francs légués à la paroisse sans aucune charge par le testament olographe de M. Armand Mimerel, ancien directeur des constructions navales.

TH. LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises 9 mai 1850. — Un Te Deum est chanté solennellement à l'église Saint-Christophe pour célébrer la rentrée de Pie IX, à Rome.

A la suite d'un mouvement révolutionnaire, écho lointain, mais non moins vil, de ce qui se passait en France, le Saint-Père avait été obligé de s'enfuir de Rome ; il s'était réfugié à Gaète où il séjourna pendant presque un an.

Cinq jours auparavant, on avait déjà chanté à Tourcoing, un Te Deum d'actions de grâces. C'était à l'anniversaire biennal de la proclamation de la seconde République Française.

G. B.

Voici le programme de la grande fête musicale et de gymnastique offerte le 12 mai, à ses membres honoraires par la Société de Gymnastique et d'Armes de Roubaix, en son local rue de l'Union, avec le concours de la Fanfare Delattre et de la Société de Gymnastique de Wazemmes-Lille.

PREMIÈRE PARTIE. — Fanfare Delattre. 1. En avant ! Marche ! Goul'd. — 2. Emira, fantaisie Esculet. — 3. Air varié Clémens. — 4. Polka pour piston, exécuté par M. P. Desmadyr. DEUXIÈME PARTIE. — 1. Ouverture par la Fanfare de la Société de Gymnastique de Wazemmes-Lille. — 2. Mouvements d'ensemble et de base française, p. r. la Société de Roubaix. — 3. Travail aux engins en sections, par les Sociétés de Wazemmes et de Roubaix. — 4. Mouvements d'ensemble, par la Société de Roubaix. — 5. Exercices libres, Escrimé.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 8 mai. — Marie Veyr, rue de la Guinguette, 28. — Jules Horent, rue de l'Ermitage, 11. — Alice Henry, rue Archimède, cour Losfeld. — Henri Léga, au Hatin. — Marie Descarpentier, rue de la Masse-Masure, 28. — Henri Farvaquo, rue Ste-Euthère, 13. — Marie Renael, rue Jacquart, 51.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 8 mai. — Elise Farvaquo, 8 jours, rue des Longues-Haies, cité St-Joseph, 2. — Auguste Leman, 21 ans, maçon, dans une église en construction, rue Jacquart, 57. — Louis Torsel, 62 ans, apprêteur, Hôtel-Dieu. — Henri Farvaquo, 1 jour, rue Ste-Euthère, 13.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 5 mai. — Gervais Voodts, 28 ans, menuisier, et Flore Puche, 21 ans, ménagère. — Arthur Lemaire, 26 ans, liseur, et Eugénie Maury, 22 ans, lingère. — Léon Leclercq, 25 ans, piqueur, et Victoire Parent, 25 ans, piquière. — Amand Grau, 31 ans, sans profession, et Eugénie Duchange, 21 ans, sans profession. — Martin Jauch, 28 ans, tisserand, et Elisa Fachie, 30 ans, sans profession. — Alphonse Deilteur, 29 ans, employé de commerce, et Irma Verriere, 21 ans, sans profession. — Henri Terrière, 24 ans, teinturier, et Marie Declercq, 51 ans, lessiveuse. — Ernest Pruvost, 26 ans, marchand de lait, et Marie Lechantre, 17 ans, repasseuse. — Louis Lesbardieux, 25 ans, employé, et Amélie Depreatre, 41 ans, marchande boulangère. — Ferdinand Stampart, 25 ans, tisserand, et Rosalie Aelterman, 35 ans, journalière. — Jules Tonneau, 21 ans, fleuriste, et Amélie Merchier, 24 ans, servante.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 8 mai. — Amélie Lepercq, au Moulin-Fagot, Angèle Henricart, au Blanc-Seau. — Suzanne Duponchel, à la Croix-Rouge. — Marguerite Baisez, rue du Sautier.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 8 mai. — Zélie Baisez, 20 ans 1 mois, à l'Épinette. — Amélie Opsommer, 2 mois, à la Belle-Vue. — MARIAGES du 8 mai. — Amand Leman, 31 ans, employé de commerce, et Joséphine Deilteur, 27 ans, sans profession. — Théophile Verschuere, 24 ans, domestique, et Céline Deleplaquo, 21 ans, ouvrière en fuseaux.

#### CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DANSETTE-BONTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur CARLOS DANSETTE, décédé à Roubaix, le 9 mai 1878, à l'âge de 56 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le samedi 11 courant, à 9 heures et demie, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 10, à 6 heures 1/4 du soir, et les laudes le samedi 11, à 9 heures 1/4. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Paix, 101, Roubaix, à 9 heures 1/4.

LETTRES MORTUAIRES et OBITS. — Imprimerie Alfred Rebour. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (Journal quotidien)

CAISSE d'ÉPARGNE de Roubaix Bulletin de la séance du 5 mai 1878. Sommes versées par 179 déposants, dont 37 nouveaux. Fr. 22.960. 149 demandes en remboursement, de 4.868,84 Les opérations du mois de mai sont suivies par MM. Eloy Toulemoac et Victor Defrenne directeurs.

KERMESSES de l'arrondissement de Lille. Le 11 mai. — Capinghem, Lannoy, Mons-en-Barœul.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES Cette liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

A. CARRETTE-DUBURCO, entrepreneur de pavages, rue d'Italie, (decrètera la gare du Nord), Roubaix. 15888

Pianos Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES et INSTALLATIONS HENRY NEUWHAM, Ingénieur-Architecte. — Office spécial pour l'obtention de brevets d'invention et patentes, 69, rue d'Inkermann, Roubaix. 15934

Épicerie — Cosmétiques OUDAR-FLOREN, rue Inkermann, 4 et 6, Roubaix.

Agence Immobilière Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris, 14067

Jean MASQUELLIER, rue Pauvrière, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie. 14074  
Zinc et plomb pour bâtiments BONNAVE-DELANNOY, rue Nain, 3. — Spécialité d'éclairage pour fêtes et soirées. 14072

Pharmacies CH. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28. 14086

Lithographie Impressions commerciales : Factures, mémorandums, Entêtes de lettres, lettres de faire part pour mariages et naissances, ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Ingénieurs V. DUBREUIL, ingénieur, installations expert le produit de son travail à 7 h à 9 h. le matin et de 1 h. à 3 h. le soir, rue du Chemin de Fer, 35.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. Depêche de l'Observatoire de Paris. Paris 9 mai 1 h. soir. — Hauteur du baromètre ; Brest 753 ; Bordeaux, Limoges 757 ; Lyon 789. Baromètre sans variation notable. Vent variable et faible. Le temps s'améliore.

Samedi dernier, vers six heures du matin, le nommé Finet, Louis, cultivateur à Frévin-Chappelle, s'est jeté dans un puits où il a trouvé la mort. Ce malheureux avait, le 5 avril dernier, été attenté à ses jours, en se portant deux coups de rasoir à la gorge. On ignore les causes de son suicide.

Le triple assassinat d'Anzin continue à exciter la curiosité publique, voici encore quelques nouveaux détails sur ce drame effroyable : « La position du petit Emile Poteau, qui a reçu deux coups de feu, l'un dans la main, l'autre dans le dos, donne de grandes inquiétudes. Les funérailles de Henri et de Louis ont eu lieu hier, au milieu d'une foule considérable et sympathique.

Cette famille d'ouvriers honnêtes était fort considérée à Anzin. La femme Poteau était restée veuve avec quatre enfants. Henri était l'aîné et le soutien de sa mère et de ses frères.

Il était très rangé et vendait régulièrement le produit de son travail à sa mère, qui aimait beaucoup, ainsi que ses petits frères. Il n'a pu commettre son triple crime que sous l'influence d'un dérangement d'esprit.

C'est ainsi qu'on se l'explique aujourd'hui par suite d'un grand danger qu'il a couru il y a quelques jours.

Le 28 avril, Henri Poteau descendait dans la fosse à une profondeur de 300 mètres. La suspension s'était brusée, la berline descendait avec une rapidité vertigineuse dans le puits du fond où se trouva beaucoup d'eau.

Henri, craignant de périr, éprouva une si forte émotion qu'il en devint malade, cependant il resta au travail qu'il ne quitta que le lendemain. À son retour il fut frappé, se plaignit. Il était triste et avait l'esprit frappé. Cependant il n'a jamais manifesté l'intention de tuer ses frères.

Le quatrième frère, Maurice, aurait sans doute eu le même sort, que Louis et Emile, s'il ne se fut trouvé dans la citadelle avec sa mère, au moment où Henri tirait sur ses deux petits frères.

Le 4 mai, vers onze heures du soir, le nommé Delemme, marchand de marme, demeurant à Filines, a été assailli sur la route de Cysoing à Orchies, territoire de Nomain, par deux malfaiteurs, encore inconnus. Il a reçu sur la tête un premier coup de bâton qui l'a précipité sans connaissance de sa voiture, et lorsqu'il était étendu sur le sol, il a reçu un second coup de bâton puis un coup de couteau à l'oreille droite. Jusque-là les blessures ne paraissent pas graves. Les malfaiteurs ont emporté une malle remplie d'effets, dont on ne connaît pas encore la valeur.

Dimanche dernier, plusieurs fâchers de pigeons-voyageurs ont eu lieu à Arras et à Amiens, où les colombophiles de Lille et de la banlieue ont expédié plus de 800 pigeons.

Dans le courant de l'après-midi, un individu de Wavrin était posté dans les champs, guettant le passage de pigeons retardés par un concours. Le garde-champêtre, heureusement, guettait aussi. À un moment donné, un coup de fusil se faisait entendre, un pigeon est abattu. Le garde court et met la main sur le barbare, contre lequel il s'empare de son animal domestique et de s'en emparer dans des conditions qui se rapprochent d'un vol. Ce la leçon profite à ceux qui seraient tentés de l'imiter.

Le ministre de l'instruction publique vient d'accorder un secours de 2,000 francs à la commune de Thiennes pour l'aider à réparer son église : 600 fr. à Elincourt pour la reconstruction de la sacristie de l'église : 2,000 fr. à Templeuve pour la réparation de la toiture de l'église : 1,000 fr. à Wicres pour l'achèvement du presbytère ; 4,000 fr. à Sars-Poteries, pour l'achèvement de son église ; 4,000 fr. en deux annuités à Saint-Momein pour la reconstruction de son église.

Le nommé Charles B..., âgé de 17 ans, domicilié rue de Jouvillole, à Boulogne, s'est empoisonné volontairement, lundi, à l'aide de cyanure de potassium. Il avait trouvé ce redoutable produit parmi les substances chimiques dont son père se servait autrefois pour faire de la photographie.

B. appartenait à une famille honorable déjà d'ouïreusement éprouvée.

#### Belgique

On lit ce qui suit dans les journaux d'Anvers, au sujet de Cornil : Cornil, le fameux repris de justice tournaisien, célèbre par ses évasions, a fait à la ville d'Avers l'honneur de la visiter dans la journée de jeudi, en route pour la Hollande. Il avait été libéré il y a quelques jours et se dirigeait sur Amsterdam, sous la surveillance de la police.

Mais Cornil a senti le besoin de se soustraire à cette surveillance tutélaire et il a profité d'un moment d'absence de l'agent attaché à sa personne pour disparaître.

On ne l'a plus revu et tous les trains partant pour la Hollande ayant été surveillés, on en conclut que l'habile homme n'a pas quitté le pays.

Cornil est un grand gaillard sec et maigre. Il était vêtu d'une blouse bleue neuve et coiffé d'une casquette de soie.

On sait, assure une feuille tournaissienne que depuis, Cornil s'est constitué prisonnier et qu'il repose à l'ombre de notre maison cellulaire.

COBESPONDANCE Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Les cultivateurs de Roubaix et les tarifs de l'octroi Roubaix, le 8 mai 1878.

A Monsieur le Rédacteur-Gérant du Journal de Roubaix, Monsieur le Rédacteur,

Nous venons vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal quelques observations concernant les tarifs de l'octroi de la ville de Roubaix.

Cette ville, par son industrie, prend

une importance considérable et très-rapide. Chaque année, des travaux sont exécutés pour répondre aux besoins qui se manifestent ; il y a quelques mois, le Conseil municipal, en plus des dépenses ordinaires, a adopté le projet de nouveaux travaux à faire pour une somme qui dépasse 8 millions.

On comprend que, pour couvrir ces dépenses, il faut de toute nécessité, se créer des ressources, et que l'on s'ingénie à trouver les moyens d'augmenter les revenus de l'octroi par l'étendue des tarifs.

Le temps n'est pas bien éloigné où cet impôt rapportait un million ; on trouvait, cette à époque, que cette somme était considérable. Aujourd'hui, la recette des octrois s'élève à plus de quinze cent mille francs (1.500.000 fr.)

Pour arriver à ce résultat, il a fallu frapper des objets qui, autrefois, n'étaient pas imposés ; dans les modifications qui ont été faites, il y a quelques années, un impôt fut établi sur la paille, les fourrages, foins, sainfoins, luzernes, trèfles, hivernages, féverolles et avoines en grains, en exemptant de l'impôt tous les fourrages en général employés par les cultivateurs.

Dans sa séance du 17 février 1877, le Conseil municipal de Roubaix a voté la prorogation des tarifs d'octroi en stipulant, au chapitre des fourrages, que les cultivateurs seront exonérés des droits sur les fourrages provenant de leurs récoltes et employés à la nourriture et à l'entretien des animaux qui servent exclusivement à leur culture. Cette exonération paraissait des plus équitables et n'avait donné lieu à aucune réclamation.

Le Conseil général du Nord, dans sa séance du 22 décembre dernier, a approuvé également la prorogation et la révision des tarifs d'octroi de Roubaix. Le gouvernement, au contraire, sur le rapport de M. le ministre des Finances, a annulé, par un décret en date du 21 février dernier, les décisions du Conseil général du Nord et du Conseil municipal de Roubaix, en ce qui concerne l'exemption de l'impôt sur les fourrages récoltés par les cultivateurs.

En conséquence, les fermiers de Roubaix seront forcés, à l'avenir, de payer un impôt sur leurs récoltes de 30 centimes les 100 kilos, pour la paille de toute espèce ; 0 60 c. pour les foins sainfoins, trèfles, luzernes, hivernages, lentilles, vesces, féverolles et autres fourrages secs ; puis, 1 fr les 100 kilos, pour l'avoine en grains. M. le ministre des finances s'est-il bien rendu compte des conséquences de ce décret, en soumettant les cultivateurs de Roubaix à l'impôt sur leurs récoltes ? Nous ne saurions l'admettre, et ne pouvons accepter une pareille décision sans protester de toute notre énergie contre une mesure aussi arbitraire et aussi injuste.

Quelle serait, en effet, la conséquence de ce décret, s'il était appliqué ? L'impôt pour chaque hectare de blé serait, pour la paille, 3,300 kilog. à 0.30 c. les 100 kilog. 9 90

un hectare d'avoine, pour la paille 3,000 kilog., à 30 c. 9 90

pour l'avoine en grains 3,600 kil. à 1 fr. 35 90

un hectare de foin, sainfoin ou luzerne 6,000 kilog., à 60 c. 39 60

un hectare de seigle ou hivernage 8,250 kilog., à 60 c. 49 50

un hectare de trèfle (2 coupes) 9,900 kilog., à 60 c. 59 40

Total fr. 202 40

C'est-à-dire que le cultivateur de Roubaix, par l'application de ce décret, serait soumis à un impôt moyen de 40 francs par chaque hectare cultivé, ce qui serait une augmentation de plus de 25 % sur le prix du loyer.

En prenant pour type une ferme à deux chevaux, comprenant quinze hectares, le cultivateur compose ses assolements comme suit :

5 hectares de blé, impôt sur la paille 49 50

1 hectare 50 ares impôts : la paille d'avoine (impôts), le grain 52 50

2 hectares de foin, sainfoin ou luzerne 79 20

1 hectare de seigle et hivernage 49 50

1 hectare de trèfle (2 coupes) 59 40

Total fr. 304 55